



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2025, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil située au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2025-08-477 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 3 juillet 2025
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Acceptation du rapport financier pour l'exercice terminer au 31 décembre 2024
 - 5.3 Autoration de signature de bail commercial
 - 5.4 Affectation de montant réservé au surplus non affecté
 - 5.5 Affectation des réserves carrières sablières
 - 5.6 Affectation réserves au remboursement de la dette
 - 5.7 Autorisation de passage Club Motoneige Les Exploreurs
 - 5.8 Adoption d'une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
 - 5.9 Avis de motion
 - 5.10 Dépôt du projet règlement 25-02 sur la régie interne des séances du conseil
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
 - 7.1 Fermeture temporaire d'une voie publique
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Dépôt du rapport des revenus et dépenses de la fête Nationale
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

CORRESPONDANCE

La directrice générale par Intérim dépose aucun documents au Conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-08-479 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de juillet 2025 totalisant 80 372.62\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 169 749.74\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 80 372.62\$ pour le mois de juillet 2025, et les comptes fournisseurs totalisant 169 749.74\$.

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2025-08-480 ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE le rapport financier de la Municipalité de Longue-Rive pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 a été préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton, conformément aux normes comptables en vigueur ;

ATTENDU QUE ce rapport a été présenté au conseil municipal le 4 août 2025, par madame Audrey-Belisle de la firme Raymond Chabot Grant Thornton avec un surplus de 357 120\$ pour l'exercice financier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du contenu dudit rapport et que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive accepte le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, tel que présenté.

2025-08-481 AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL COMMERCIAL

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'un immeuble sis au 857 route 138. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du bail présenté par la directrice générale par intérim, et demande modification en indiquant que la Municipalité garde en sa possession le garage municipal, le bâtiment pour entreposage de sel, le séchoir indiquer dans le plan ainsi que tous les accès, et décide d'autoriser :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Donald Perron, maire, conjointement avec la directrice générale à signer le Bail commercial avec la société 9499-3672 Québec inc, pour des locaux situés au 855 route 138, à Longue-Rive tel que présenté avec les modifications demandées.

QUE cette autorisation comprend également le pouvoir de signer tout document nécessaire à la conclusion, à l'enregistrement, à l'exécution et à la gestion de ce bail.

2025-08-482 AFFECTATION DE MONTANT RÉSERVÉ AU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un montant réservé dans le surplus affecté à des fins spécifiques, soit le 312 rue Principale pour un montant de 10 405\$, la rue principale pour un montant de 15 000\$ et le pont de la rivière Sault-au-Mouton pour un montant de 5 000\$, tous des projets terminer ;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de réaffecter cette somme au surplus non affecté afin d'optimiser la gestion financière de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité procède au transfert d'un montant de **34 405 \$**, actuellement inscrit au surplus affecté pour **les projets mentionnés ci-haut**, vers le **surplus non affecté**.

2025-08-483 AFFECTATION DES RÉSERVES CARRIÈRES SABLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts 2025-2026 à la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit participer au coût des travaux pour 25% du montant du projet soit un montant de 5 125\$ plus les travaux qui ne sont pas admissibles car secteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux avaient été initialement alloués à la gestion ou au développement des carrières sablières ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise de réaffecter une partie de ces fonds à des travaux de réhabilitation ou de rénovation du chemin du Lac des Cèdres, en raison de la dégradation, de la sécurité, etc. de celui-ci.

2025-08-484 AFFECTATION RÉSERVE AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de l'exercice financier 2024 font état d'un surplus de fonctionnement non affecté et qu'un montant de 1 609 088\$ doit être appliquer au remboursement de la dette ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction de la dette constitue une priorité de gestion financière saine et durable ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme de 1 609 088\$ provenant du surplus de fonctionnement non affecté de l'exercice 2024 au remboursement anticipé de la dette à long terme ;

QUE cette affectation vise à réduire les charges financières futures et à améliorer la capacité de financement de l'organisation ;

QUE la directrice générale par Intérim responsable financier est autorisée à procéder aux ajustements comptables nécessaires et à effectuer le remboursement selon les

modalités prévues au contrat de prêt ;

QUE la présente résolution prend effet immédiatement.

2025-08-485 AUTORISATION PASSAGE CLUB MOTONEIGE LES EXPLOREURS

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Les Exploreurs, organisme à but non lucratif, a pour mission de développer, entretenir et promouvoir un réseau de sentiers sécuritaires pour la pratique de la motoneige ;

ATTENDU QUE le Club de Motoneige sollicite une autorisation de passage sur le terrain appartenant à la municipalité soit le lot 6 063 610 (parc de la Chute) et sur le lot 6 137 374 afin de longer la rivière Sault-au-Mouton et de passer à l'Est de la rue Raymond Marie-Gagnon pour ensuite aller rejoindre la 138 en passant à proximité; des étangs aérés ;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance touristique, économique et récréative des sentiers de motoneige pour la région ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. **D'AUTORISER** le Club de Motoneige Les Exploreurs à utiliser une portion du terrain situé sur les lots 6 137 374 et le 6 063 610 tel qu'indiqué ci-haut pour le passage d'un sentier de motoneige durant la saison hivernale 2025-2026 ;

2. **QUE** cette autorisation est conditionnelle à ce que le Club de Motoneige :

- Maintienne le sentier en bon état ;
- Affiche une signalisation adéquate ;
- Souscrive à une assurance responsabilité civile couvrant les activités sur ledit terrain ;

3. **QUE** cette autorisation est valide pour une période allant du 21 août 2025 au 21 août 2027, et pourra être renouvelée ou révoquée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis écrit de 30 jours.

2025-08-486 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail tel que transmise et présenté par la directrice générale par intérim.

QU'UNE copie soit transmise à tous les employeurs municipaux ainsi que les membres du conseil.

2025-08-487 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #25-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

Avis de motion

Je, soussignée, Johanne Savard, conseillère, donne avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente du conseil municipal, un projet de règlement intitulé :

« Règlement numéro 25-02 concernant la régie interne des séances du conseil municipal »

Ce règlement vise à encadrer la conduite des débats, le maintien du bon ordre et de la bienséance, ainsi que les modalités de participation aux séances, incluant la participation à distance dans certains cas prévus par la loi.

Le projet de règlement sera déposé conformément aux dispositions de l'article 491 du Code municipal du Québec.

2025-08-488 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 25-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

****DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 25-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

2025-08-489 FERMETURE TEMPORAIRE D'UNE VOIE PUBLIQUE - FESTI-RIVE

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive tient à vous informer de la tenue de l'événement intitulé Festi-Rive, activité au Kiosque d'information touristique, organisé par la

municipalité et prévu le 22 août 2025, de 13 h à 24h, heure de fin et le 23 août 2025 de 19 h à 24 h, heure de fin ;

ATTENDU QUE cet événement nécessite la fermeture temporaire d'une portion de la voie publique afin d'assurer la sécurité des participants, des organisateurs et du public ;

ATTENDU QUE les services de sécurité publique (police, pompiers, ambulanciers) ont été avisés et ne s'opposent pas à cette fermeture temporaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise la fermeture temporaire de la voie suivante :

• **De l'arrêt stop de la rue de la chute jusqu'à l'arrêt stop de la rue Renaud**

• **Date :** 22 août 2025

• **Heure :** de 13 h à 24 h, heure de fin

• **Date :** 23 août 2025

• **Heure :** de 19 h à 24 h, heure de fin

QU'UNE voie d'urgence est conservée en tout temps ;

QUE la signalisation nécessaire soit mise en place par la Municipalité de Longue-Rive afin d'assurer une déviation adéquate et sécuritaire de la circulation ;

QUE la présente résolution soit transmise aux services d'urgence, au service des travaux publics, et à tout autre intervenant concerné.

2025-08-490 DÉPÔT DU RAPPORT REVENUS ET DÉPENSE / FÊTE NATIONALE 2025

QUE la directrice générale dépose le rapport des revenus et dépenses de la fête nationale 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-491 PUBLICITÉ / SEMAINE DES MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'offre de 1/8 de pages dans le journal Haute-Côte-Nord au coût de 227\$ pour une publicité dans le cadre de la semaine des municipalités.

2025-08-* PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 30, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 54.

2025-08-492 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la séance ordinaire soit levée à 19 h 55.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

France Brassard, Greffière trésorière par Intérim